

| | |
|--|------------------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2018/28 Paraphe : PS |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/15</i> | |

Nombres de membres :
En exercice : 124
Présents : 74
Votants : 84 (dont 10 pouvoirs)
POUR : 84 (100 %)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le dix-neuf février deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 12/02/2018
M Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Agnès MERCIER ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Martine VERNEL et Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Daniel BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique CARPENTIER ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Bruno DESWAENE ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Patrice FERON ; Hervé FREY ; Régis GAVART ; Olivier GODART ; Jacques GROSSELIN ; Éric HAULIN ; Bertrand HAULIN ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; André MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Michel MENDES ; Christian MIELCAREK ; Francis MOUTON ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Jacky NIZET ; Daniel NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Lionel VAIRY ; Gérard VAN STECKELMAN.

Représentés : Mesdames Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Louise NOIRANT donne pouvoir de vote à M. Patrice FERON ; Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER ; Andrée THOMAS donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Messieurs Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. Francis POTRON ; Christian HULOT donne pouvoir de vote à M. Bruno JUILLET ; Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre CORNEILLE ; Patrick RACOUR donne pouvoir de vote à M. Daniel NIZET ; Bruno RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. Raoul MAS.

OBJET : ORGANISATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA 2C2A et AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97/760 du 31 décembre 1997, modifié, créant la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant la volonté de marquer les 20 ans de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise par l'organisation d'évènements thématiques sur une période de 6 mois environ à partir d'avril 2018 ;

Entendu la présentation du programme d'animations prévisionnel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

21 FEV. 2018

- D'organiser les 20 ans de la 2C2A en 2018 conformément au programme d'animations présenté,
- D'autoriser le Président à signer tout acte et convention relatif à la mise en œuvre du programme d'animations
- Prend acte que le Président pourra intégrer toute nouvelle action dans la limite du budget alloué
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental par voie d'avenant au contrat de territoire conformément au plan de financement figurant ci – après :

| | Dépenses | | Recettes |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Organisation des 20 ans de la 2C2A | 50 000 € | CD 08 (30%) | 15 000 € |
| | | Autofinancement | 35 000 € |
| | <u>50 000 €</u> | | <u>50 000 €</u> |

- De signer tous les actes à intervenir dans le cadre de cette demande de subvention.

Le Président,
Francis SIGNORET

